



2025/UR/215

**ARRETE DU MAIRE**

**INTERDICTION DE L'ACCES DES STADES BAILLIEUX ET WATRELOT  
POUR CAUSE D'INTEMPERIES**

**DU JEUDI 20 NOVEMBRE AU DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025**

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-1 et suivants,

Considérant qu'en raison des intempéries, les terrains de football des stades Baillieux et Watrelot sont devenus impraticables et que l'utilisation de ces équipements sportifs doit être réglementée,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** L'accès des terrains de football des stades Baillieux et Watrelot sera interdit à tous utilisateurs (matchs et entraînements) du jeudi 20 novembre au dimanche 23 novembre 2025 inclus, afin d'en assurer la sécurité et d'en préserver l'état.

**ARTICLE 2 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mazingarbe, le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

Le Maire,  
P/so Laurent POISSANT.



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr

